

4 PAT'CONFORT ET SANTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4 000 €uros

Siège social : Le Grand Etang

AUFFARGIS 78610

522 009 521 R.C.S. VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire

Du 16/07/2026

L'an deux vingt- six, le seize Juillet à 9 heures, les associés de la société 4 PAT'CONFORT ET SANTE se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDIANIRE sur convocation du Président, suite au décès de Madame COCHER Valérie.

L'assemblée est présidée par Madame ROY Denise en qualité de Président.

La présidente constate que les associés sont présents, à savoir :

Madame ROY Denise, demeurant Le Grand Etang – 78610 – AUFFARGIS

Titulaire de 100 parts, numérotées de 101 à 200, ci

100 PARTS

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions soit 50 % du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du gérant ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Nomination du nouveau Gérant suite au décès de Madame COCHER Valérie le 23/05/2026.
- La SARL devient SARLU à compter du 24/05/2026.
- Modification de l'article : 8 – CAPITAL SOCIAL et 15 – GERANCE
- Pouvoirs à donner

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du décès de Madame COCHER Valérie, Madame ROY Denise est nommée Gérante à compter du 24/05/2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La SARL devient une SARLU à compter du 24/05/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

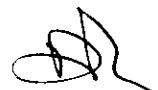
TROISIEME RESOLUTION

En conséquences des résolutions précédentes l'assemblée Générale décide de modifier les articles suivants :

Article – 8 – CAPITAL SOCIAL

Article – 15 – LA GERANCE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



QUATRIEME RÉSOLUTION

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

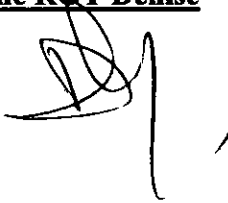
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous pouvoirs au Président de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Signature

Madame ROY Denise

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DR', with a long vertical stroke extending downwards.